
Ramadhan 1430

“La voie du musulman” (III)

10 - Le jeûne pour le célibataire qui n'a pas les moyens de se marier :

Le Prophète (QSSSL) a dit :

Quiconque est capable de se marier, qu'il se marie,

C'est le meilleur moyen d'empêcher les regards et les organes sexuels de commettre des actes immondes.

Celui qui est incapable de se marier, qu'il jeûne

Cela émousse son ardeur. (Recueil de Boukhari)

Les jours où le jeûne est interdit

Voici les jours où l'Islam n'autorise pas le jeûne :

1 - Le premier jour des deux Aïds (Fitr et Idh'ha) :

Omar (Dieu soit satisfait de lui) a dit :

Le Prophète Mohammed a interdit le jeûne de ces deux jours : le jour de l'Aïd-el-Fitr et celui où vous mangez la viande de vos sacrifices. (Recueil de Mouslim)

2 - Les trois jours de " Tach'rik " : C'est-à-dire les trois jours qui suivent le premier jour de l'Aïd Idh'ha à Mina.

Le Prophète fit annoncer par un crieur public à Mina

"Ne jeûnez pas ces jours, ils sont des jours de boire, de manger et de plaisir conjugal."

Dans une autre version, il est dit encore « .. et d'adoration. »

3 - En période de menstrues et de lochies :

Les doctes sont unanimes sur la nullité du jeûne de la femme en cet état.

Le Prophète (QSSSL) a dit

N'est-ce pas que la femme, en état de menstrues, ne doit ni prier ni jeûner ? (Recueil de Boukhari)

4 - Le malade qui craint pour sa santé ne doit pas jeûner :

Dieu dit :

Ne vous suicidez pas, Dieu est plein de compassion pour vous. (Coran, 4 - Les Femmes - 29)

Le jeûne du mois de Ramadan

L'obligation du jeûne du mois de Ramadan

Le Coran et la Sounna ont instauré l'obligation du jeûne du mois de Ramadan. L'unanimité de la communauté musulmane l'a confirmée.

Dieu dit :

- En ce mois de jeûne, Ramadan, fut révélé le Coran, lumière éclairant la voie aux hommes et témoignage éclatant de Vérité et de Salut.

Quiconque d'entre vous, verra poindre le croissant, jeûne tout le mois. (Coran, 2 - La Vache - 185)

Le Prophète Mohammed (sur lui la bénédiction et la paix) a dit :

Les fondements de l'islam sont au nombre de cinq :

- L'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah ! et que Mohamed est Son Prophète.

L'accomplissement de la prière, de la Zakat, du Pèlerinage et du jeûne du mois de Ramadan. (Recueil de Boukhari et Mouslim)

Les anses de l'Islam sont de trois sortes. Quiconque néglige l'un d'eux est un hérétique manifeste et mérite la mort. Ce sont :

* L'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah,

* L'accomplissement de la prière rituelle et

* Le jeûne du mois de Ramadan . (Abou Ya'la)

(A suivre)

Hadith du Prophète (QSSSL)

D'après Uqbah Ibn Amir [qu'Allah l'agrée] : J'ai entendu le Messager d'Allah sws dire :

Votre Seigneur est enchanté par un berger qui, du sommet d'une montagne escarpée, donne l'appel à la prière et prie. Alors Allah [Glorifié et Exalté] dit : Regardez Mon serviteur, il appelle à la prière et accomplit ses prières. Il est dans Ma crainte. J'ai pardonné Mon serviteur [ses péchés] et Je l'ai admis dans le Paradis.

Rapporté par an-Nasa'i par une bonne chaîne de transmission.

Comprendre la Sîrah

Un Message et Guide : La nature du dernier Message (III et fin)

Traduit par Cheikh Mohamed Al-Ghazali

Cette proximité géographique est-elle une preuve d'amour ou même un moyen d'obtenir le pardon? Tu n'aimeras point en Dieu avant d'avoir connu Dieu au préalable, Celui en Qui tu aimes. L'ordre naturel des choses est donc avant toute chose de connaître ton Seigneur, puis de connaître ta religion. Une fois que cette connaissance est acquise, par le biais d'une raison saine, tu peux apprécier, avec un cœur plein de gratitude, le bienfait de celui qui te transmet le message de Dieu et endura tant de souffrances pour toi. Tel est le sens de la tradition : «Aimez Dieu pour les bienfaits dont Il vous comble et aimez-moi en vertu de votre amour pour Dieu...» [3] et le sens du verset : «Dis : "Si vous aimez Dieu véritablement, suivez-moi, Dieu vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Dieu est Pardonneur et Miséricordieux.» [4]

De plus, le Prophète de l'islam ne se présenta jamais comme un «Pape» qui accorderait le pardon aux hommes et octroierait ses bénédictions. Il ne se comporta jamais de la sorte car jamais il n'exerça le charlatanisme. Il te dit simplement : Viens avec moi, ou rejoins les autres hommes, afin que nous nous tenions tous en prière dans la cour du Seigneur des Mondes l'implorant : «Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.» [5]

Si ce Prophète est satisfait de toi, il priera Dieu en ta faveur. Et si de ton côté tu es satisfait de lui, que s'installe en toi la conviction de la grandeur de son œuvre et de son bienfait sur toi, prie à ton tour en sa

faveur et joins-toi en cela aux anges qui connaissent sa valeur et prient afin que sa rétribution soit encore plus grande : « Certes, Dieu et Ses Anges prient sur le Prophète ; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez- lui vos salutations. » [6]

La mission de Muhammad - paix et bénédiction sur lui - ne consiste pas à te tirer avec une corde vers le paradis. Elle vise plutôt à projeter dans ta conscience le sens qui te permettra de percevoir la vérité. Pour ce faire, il use du Livre que le faux n'atteint d'aucune part, qui fut facilité pour la méditation et préservé de tout dévoiement... Tel est le secret de la pérennité de son message.

Examinons maintenant la manière dont le Messenger - paix et bénédiction sur lui - traita l'environnement dans lequel il fit son apparition à la lumière de la nature de son message, et avant cela faisons l'état des lieux de cet environnement.

Traduit de l'arabe du livre de Cheikh Muhammad Al-Ghazali intitulé *Fiqh As-Sirah*, éditions Ar-Rayyan Lit-Turath.

Comment le Prophète (QSSSL) jeûnait le Ramadhan Par Salim Ibn Aid Al-Hilali-Ali Hacène Ali Abdel Hamid Traduit par Messaoud Boudjenoun

15 - Que doit éviter le jeûneur ?

Il existe plein de choses qu'il faudrait au jeûneur éviter de faire pendant le jour au risque d'invalider son carême et partant d'accroître ses péchés. On peut citer à ce titre:

1 - Manger et boire volontairement:

Allah (qu'Il soit exalté) dit: « Mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit » [S.2, V. 187].

Si le jeûne est limité à la nourriture et à la boisson, ici, le jeûneur qui mange ou qui boit volontairement pendant le jour portera à coup sûr atteinte à la validité de son carême.

Néanmoins, celui qui le fait par omission, ou par erreur ou par contrainte voire involontairement, n'aura rien à craindre quant à la validité de son carême et ce comme en témoignent, les hadiths suivants, lorsque le Messenger d'Allah (QSSSL) dit:

« Quand l'un de vous mange ou boit par omission qu'il continue son jeûne. Car c'est Allah qui l'a nourri et l'a abreuvé » [1].

Il (QSSSL) dit aussi: « Certes Allah pardonne à ma communauté ce qui découle de l'erreur, de l'oubli et de ce qui a été fait sous contrainte » [2].

2 - Le vomissement volontaire:

Néanmoins celui qui, involontairement, est pris d'une envie pressante de vomir n'a rien à craindre quant à la validité de son carême. Le Messenger d'Allah (QSSSL) dit à ce titre: « Quiconque (en jeûnant) est pris d'une envie pressante de vomir, n'est pas tenu de rattraper (ultérieurement) sa journée de jeûne. Ce n'est pas le cas de celui qui boit (involontairement) » [3].

3 - Les menstruations et l'accouchement:

Quand la femme constate l'apparition de ses règles ou se trouve sur le point d'accoucher que ce soit au début ou vers la fin de la journée, elle se doit de rompre son jeûne qu'elle rattrapera ultérieurement (en jeûnant l'équivalent). Si elle jeûne (en cet état d'impureté), celui-ci ne lui sera d'aucune rétribution.

Le Prophète (QSSSL) demanda une fois: «La femme ayant ses menstruations n'est-elle pas exempte de la prière et du jeûne?». On lui répondit: «Si». Il continua: «C'est en cela que réside la lacune de sa religion».

Dans une autre version on trouve dire : «Elle restera des nuits entières sans accomplir de prière et rompra le carême en plein Ramadhan. Voilà qui prouve son incapacité à honorer toutes ses obligations religieuses» [4].

L'obligation du rattrapage (du devoir religieux) est mise en exergue dans un hadith rapporté d'après Mu'adha qui dit: «Une fois je demandai à 'Aïcha (qu'Allah l'agrée): «Mais pourquoi la femme ayant ses menstrues est tenue de rattraper (ultérieurement) l'équivalent en jeûne, mais n'est pas tenue de rattraper les journées en prière qu'elle n'avait pas accomplies?». Elle répondit: «Es-tu de la tribu de Harûr?»[5]. Je répondis: «Non, mais Je pose des questions». Elle lança alors: «Lorsque nous avons nos menstrues il nous été ordonné de rattraper ce qui nous manquait en jeûne mais pas pour la prière» [6].

4 - Les injections à effet nutritif:

C'est le cas du malade mis sous perfusion en lui injectant à travers celle-ci des vitamines à même de nourrir son corps (sérum par exemple). Cela dit, une telle méthode invalide le jeûne sachant que le produit ainsi injecté arrive jusqu'à l'intérieur du ventre [7].

(A suivre)

[1] Rapporté par AI-Bukhâri (4/135) et par Muslim (1155).

[2] Rapporté par At-Tahaoui dans «Charh AI-Ma'âni» (2/56) et par AdDaraqutni (4/171) à travers deux versions d'après AI-Aouza'i d'après 'Atâ Ibn Rabbah d'après 'Obayd Ibn 'Umayr d'après Ibn 'Abbâs. Sa chaîne de transmission est authentique.

[3] Rapporté par Abû Dawûd (2/310), par At-Tirmidhi (3/79), par Ibn Madja (1/536) par Ahmed (2/498) d'après Hicham Ibn Hacène d'après Mohammed Ibn Sirine d'après Abû Hureira. Sa chaîne de transmission est authentique.

[4] Rapporté par Muslim (79) et (80) d'après 'Umar d'après Abû Hureira.

[5] Situé près de Koufa dont les habitants se sont inscrits dans la logique suivie par les «Kharédjites». C'est-à-dire ceux qui se sont démarqués de l'Imarri Ali (qu'Allah l'agrée) dans la ville en question. Voir AI-Hafedh dans «Fath AI-Bari» (4/424). Voir aussi «AI-Lubâb» (1/359) d'Ibn AI-Athîr.

Les gens de cette ville obligeaient la femme à rattraper les journées de prières qu'elle avait manquées, suite à son indisposition. C'est pourquoi 'Aïcha (qu'Allah l'agrée) avait craint que Mu'adha ne soit influencée par les «Kharédjites» connus pour être en porte à faux avec la tradition du Prophète (QSSSL).

[6] Rapporté par AI-Bukhâri (4./429) et par Muslim (335).

[7] Voir l'ouvrage «Haqiqat As-Sîyam» (la réalité du jeûne) p.55 du Cheikh AI-Islam Ibn Taymiyya.

L'amour du serveur pour Allah (I)

A l'évidence, aucune personne ne peut vivre sans amour pour la simple raison qu'une vie privée d'amour est une vie terne et sans valeur. Un cœur dépourvu d'amour est un cœur endurci, voire insensible. Un physique sans amour est un physique frêle, vidé de sa substance. Cela dit, tout le monde

et tout un chacun éprouve le besoin d'aimer pour vivre. Et c'est pourquoi celui qui perd ce sentiment d'amour est généralement assimilé à un corps sans âme ou encore, à une personne sans vie, à la merci des déprimés et de toutes sortes de pathologies, physiques s'entend! Car tout bonnement elle a perdu l'amour de la vie.

A mesure qu'augmente l'amour, à mesure qu'augmentent la valeur et les pulsions de la vie. En clair, à chaque fois que l'amour prend de l'ampleur chez l'homme, les pulsions de la vie suivent aussi la cadence si bien que son existence sera meilleure et souhaitable.

Il est à se demander en quoi consiste notre amour? Ou encore, en quoi consiste l'amour des gens?

On vous rétorquera que ces derniers aiment l'argent. Néanmoins, l'argent est tout ce qu'il y a d'éphémère dans la vie, qui appelé à disparaître comme nous le seront d'ailleurs, tous, un jour ou l'autre, pour le laisser derrière nous avant d'être distribué par la suite.

On vous rétorquera aussi que les gens aiment la notoriété et le pouvoir! Là aussi il s'agit de choses éphémères et passagères.

On vous rétorquera également que les hommes aiment les femmes et réciproquement....

Bien qu'ici, il s'agit simplement de cette attirance physique limitée dans le temps puisqu'elle s'affaiblira tôt ou tard pour donner lieu à des issues parfois malheureuses, surtout si la relation obéit à des considérations qui vont à l'encontre de l'obéissance à Allah ou bien à des considérations superficielles qui, généralement, se terminent mal soit à cause de la mort du partenaire, soit à cause de la trahison prouvée contre l'un d'entre eux. Il reste que toute relation de ce genre est appelée inéluctablement à disparaître. Raison pour laquelle il nous appartient tous de chercher après un amour d'essence durable, c'est-à-dire inaltérable avec le temps. D'un amour qui accroîtrait tes moyens d'existence sans que tu n'aies à craindre pour son éventuel déclin que ce soit à cause d'une méchanceté, à cause d'un reniement, à cause d'une trahison ou bien à cause d'une rupture. D'un amour éternel quoi!

Sincèrement, aimons-nous Allah? Ou encore: l'amour d'Allah nous est-il imposé ou bien le fait-on de notre propre gré? Répond-il à un mérite de notre part?-

Et puis ton amour envers tes enfants, ton épouse est-il à ce point plus fort que ton amour envers Allah le Très Haut?

Si ce genre de sentiment est tout ce qu'il y a de légitime chez l'homme, que dire de celui dont l'amour des péchés est plus fort que son amour pour Allah? Que dire aussi de celui qui s'attache éperdument à une fille et inversement alors qu'à l'origine ils ne se connaissaient même pas? où situer l'amour d'Allah ici? Que peut-on ajouter au sujet du pécheur, du consommateur de stupéfiants ... Des questions bien complexes mais qui méritent réflexion. Ce sont là des choses diverses et aux ramifications multiples, mais nous ne voulons parler que de ce qui est licite. Dans cet ordre d'idées, celui qui aime ses biens si licites soient-ils plus qu'Allah que peut-on à dire à son encontre?

(A suivre)

Hadith (Qoudosi)

D'après Abu Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah a dit :

Allah a dit : Les fils d'Adam blâment (les vicissitudes du) le Temps, et Je suis le Temps, dans ma Main est la nuit et le jour (1).

(1) Comme le Tout Puissant est l'Ordonnateur de toutes choses, blâmer les malheurs

relatifs au Temps équivalent à Le blâmer.

Rapporté par Boukhâri (aussi par Mouslim).

Quelques traits de caractère du Prophète Mohamed (VII et fin)

(Par Khâlid Abou Sâlih—Ed. Madar Al-Watan, Riadh, Arabie Saoudite)

Au nom d'Allah, l'infiniment Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Louange à Allah seul, et que Son salut et Sa bénédiction soient sur le dernier des Prophètes...

L'adoration du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui)

Quant au comportement du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) en tant qu'adorateur d'Allah, il se distinguait par une adoration parfaite, par une évocation de Dieu incessante, et par une reconnaissance et des éloges envers Dieu inégalées. Il veillait la nuit en prière jusqu'à ce que ses pieds se fendillent. Ses compagnons, le voyant dans cet état, lui dirent : « Ô Messenger d'Allah ! Tu veilles en prière alors qu'Allah t'a pardonné tes péchés passés et futurs. » Le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) répondit : « Ne dois-je pas être un serviteur reconnaissant ! »

Lorsqu'une chose le préoccupait, il se réfugiait dans la prière et disait : « Bilâl ! Appelle à la prière et apaise-nous [par elle]. » Bilâl était celui qui appelait à la prière au temps du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui).

Les fruits de ce comportement exemplaire

Quant au comportement du Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) en tant que prêcheur, il se distingue [au début du 21ème siècle] par une communauté de plus d'un milliard trois cents millions d'adeptes qui sont fiers d'être liés à cette religion et à son Prophète. Cela montre que le comportement prophétique concernant le prêche était remarquable. Ceci d'autant plus que l'on sait comment le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) a fait preuve de patience face aux tribus arabes, malgré avoir subi, de leur part, humiliation, douleurs, exil, rejet et menaces de mort. Il n'invoqua pas contre eux et ne se vengea pas lorsqu'il vainquit et eut l'occasion de tous les tuer, mais il fit preuve d'une grande clémence par espoir qu'ils acceptent les principes de l'Islam. Toufeyl Ibn Amr Ad-Dawsy vint voir le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) et lui dit : « Ô Messenger d'Allah ! La tribu de Daws a désobéi et ne veut nullement accepter l'Islam. Invoque donc contre elle. » Le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) se tint face à la qibla (direction de la Kaaba) et prépara son invocation en levant les mains. Dès lors, les gens autour s'exclamèrent : « La tribu de Daws est perdue ! La tribu de Daws est perdue ! À cet instant, le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) dit : « Ô Seigneur ! Guide la tribu de Daws et fais-les parvenir jusqu'ici. Guide la tribu de Daws et fais-les parvenir jusqu'ici. »[25] Le Prophète (que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur lui) invoqua en leur faveur, et non contre eux comme le souhaitait Toufeyl, car il est une miséricorde et ne fut à aucun moment un supplice pour les gens. Allah dit :

«Et nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'univers »

Les Dix Elus du Paradis

De 'Abdul-Mun'im al-Hâshimî

Traduit par Messaoud Boudjenoun

(Edition Ibn Hazm)

'Alî ibn Abû Tâlib [1]

Le Messager d'Allah les invita le lendemain pour un autre repas chez lui.

Après qu'ils eurent fini de manger, le Prophète leur dit : «Je ne connais pas d'homme qui a apporté à son peuple ce que je vous ai apporté comme bienfaits de ce bas monde et de l'au-delà. Mon Seigneur m'a ordonné de vous appeler à Lui. Qui parmi vous me soutiendra dans cette mission?».

Mais [les païens] se levèrent et le quittèrent. 'Alî, qui était encore un jeune garçon, leur fit face et dit au Messager d'Allah : «Moi, je te soutiendrai dans ta mission, ô Messager d'Allah! Je combattrai celui que tu combattras) (1)

Si pour certains membres des Banû Hâshim qui avaient aimé le petit 'Alî, ces paroles furent une source de fierté, d'autres se moquèrent de lui et s'en allèrent en riant.

Le gendre du Messager d'Allah

En l'an huit de l'Hégire, 'Alî demanda la main de Fâtima al-Zahrâ', la fille du Prophète (QSSSL) Le Messager d'Allah, accepta tout de suite sa demande. 'Alî se prosterna devant Allah en signe de remerciement. Lorsqu'il releva la tête, le Prophète (QSSSL), lui dit : «Qu'Allah vous bénisse tous les deux, qu'il vous accorde le bonheur et fasse sortir de vous une progéniture nombreuse et vertueuse!».

Les fiançailles de 'Alî et de Fâtima furent célébrées en présence des Emigrés (al-Muhâjirûn) : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân, Talha et al-Zubayr ainsi qu'un nombre égal d'Auxiliaires (al-Ansâr).

Lorsque tout le monde prit place, le Prophète prit la parole et dit : «Louange à Allah, le Loué pour Ses bienfaits et l'Adoré pour Sa puissance. Allah a fait du mariage une parenté à venir, une obligation, une règle juste et un bien pour tous. Il a réuni grâce au mariage les liens de parenté et en a fait un moyen de conception des êtres humains. Il a dit donc :

(Et c'est Lui qui de l'eau a créé une espèce humaine qu'il unit par les liens de parenté et de l'alliance. Et ton Seigneur demeure Omnipotent) [S.25; V.54]».

Il ajouta ensuite : «Je vous prends aux témoins que je donne ma fille Fâtima à 'Ali pour une dot de quatre cents "Mithqâl" d'argent, s'il l'accepte, et ce en vertu de la Sunna et de l'obligation prescrite. Qu'Allah réunisse donc leurs cœurs, bénisse leur union et leur donne une bonne descendance. Après avoir dit ces paroles, je demande pardon à Allah le Très-Grand».

Et c'est ainsi que Fâtima entra dans la maison de son époux 'Alî. Elle n'avait comme trousseau qu'un lit, un oreiller en cuir garni de fibres de palmiers, un ustensile pour y garder l'eau à boire et un tamis.

Fâtima donna à 'Alî, al-Hassan, que son père prénomma au début «Harb». Mais quand le Prophète (QSSSL) leur demanda : «Comment avez-vous appelé mon petit-fils?» et qu'ils lui répondirent: «Harb» il leur dit: c'est plutôt al-Hassan.».

Elle lui donna ensuite al-Hussayn et Zaynab.

Leur grand-père, le Messager d'Allah les dorlotait et les choyait beaucoup. Il arrivait même que l'un d'eux lui monta aux épaules, alors qu'il priait; il le laissait ainsi et prolongeait sa prosternation, jusqu'à

ce qu'il descendit, et ce de peur qu'il ne le fit tomber.

Fâtima est morte peu de temps après le Prophète (QSSSL)

Quant à 'Ali, il fut tué par ibn Muljam, à Kûfa, alors qu'il avait soixante-trois ans.

Qu'Allah soit Satisfait de 'Alî qui avait tant invoqué son Seigneur en ces termes : «Mon Dieu, pardonne-moi les signes de mes regards, les erreurs de mes propos; les oublis de mes membres et les lapsus».

Qu'Allah accorde Sa Miséricorde à 'Alî, l'Élu du Paradis.

(A suivre)

Notes-----

(1) «La Vie de Muhammad (QSSSL) de Dr. Hassanayn Haykal, p.158.
